

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

2671 Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

12.4.3

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SMYALI

SMYALI

Date de naissance :

01/01/1952

Adresse :

WILAYET AL WANDA - KM. 44 - APP. 4C

BD MED 1 - SERRE CHA

Tél. :

0662031470

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

07/01/2023

Medecine Générale

Tel. : 0522 337

Medecine Générale

07/01/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24 Janv 2023		g	150DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MACIE SAIDI Yacoub Tissir Berreichid 25 2232 85 84	24/01/23	631,50

ANALYSES - RADIOPHARMACEUTICALS

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F		DETERMINATION DU CŒFFICIENT		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram illustrates the human brain with a prominent arrow pointing upwards, indicating the direction of the corpus callosum. The brain is shown in a lateral view, with various structures labeled: H (frontal lobe), G (occipital lobe), and several numbers (1-8) representing specific regions or nuclei. The corpus callosum is depicted as a thick, curved band of fibers connecting the two hemispheres.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Saïd MERJANE

Médecine Générale

61, Rue Omar Ibnou Al Khattab
Berrechid - Tél.: 05 22 33 71 50

TENORMINE 100MG
CP PEL SEC B28

LOT : 22E001V
PER : 04/2025

P.P.V : 58DH70



الدكتور سعيد مرجان

الطب العام

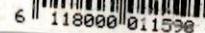
رقم 61 زنقة عمر ابن الخطاب
برشيد - الهاتف: 05 22 33 71 56

Berrechid le : 24 Janv 2023

ORDONNANCE

MTI 100
5817512 SMAALI LAHCEN
1/ TENORMINE 240 mg
Diphalac 80 mg
1 cu 3/1
30/80 8/1 Tenmed 80 mg
1 cu 3/1
ISOT 100 mg
2 cu X 2
MUNOZ Elsayed
14 X 2/1
W Amraneh 150 mg
63/150 24/1

TENORMINE 100MG
CP PEL SEC B28
LOT : 22E001V
PER : 04/2025
P.P.V : 58DH70



DUPHALAC 66,5%
SOL BUV 200 ML
P.P.V : 45DH40
LOT : 22E005
PER : 12/2024
6 118000 010494



LOT : 5871
UT. AV : 01-27
P.P.V : 30 DH 80

LOT 21008
PER 10/24
P.P.V 82DH00

MONOZECTAL 500 mg
Boîte de 10 COM PEL
P.P.V : 163,40 DH



6 118001 183838
Maphar
Km 10, route côtière 111

Q1
Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.1
Ain sebaâ Casablanca
Co-aprové 150mg/12,5mg

b28
P.P.V : 134,30 DH
S 6 118001 081026

b28
P.P.V : 134,30 DH
6 118001 081028

